

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 décembre 2023 à 19h00

Mairie

PROCÈS-VERBAL



CHAVAGNES
EN PAILLERS

www.chavagnes-en-pailers.fr

Sommaire

1) SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST-FULGENT – LES ESSARTS POUR LES TRAVAUX DE LA RUE JEAN DE SUZANNET ET DU SQUARE DU MEXIQUE	3
2) MARCHE D’AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS : AVENANT N°1 AU LOT 2	4
3) TRAVAUX EN REGIE 2023	4
4) DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GENERAL	5
5) AUTORISATION D’ENGAGER DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024....	6
6) CONVENTION AVEC LE CDG85 : MODALITES DE LA PRESTATION PAIE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	6
7) CONVENTIONS SYDEV POUR LE QUARTIER BEAUSEJOUR	7
8) RECENSEMENT DE LA POPULATION : MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	8
9) DENOMINATION D’UNE VOIE AU VENDEOPOLE.....	8
10) ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 389	9
11) INFORMATION CONCERNANT L’EXERCICE DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE.....	9
12) QUESTIONS DIVERSES.....	10

L'an deux-mille-vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse

Excusés : ARNAUD Guillaume, BROCHARD Alexandre, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine

Mme Camille FRADIN est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

1) Sollicitation de fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts pour les travaux de la rue Jean de Suzannet et du Square du Mexique

L'article 5215-26 du CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

- 1) le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de **financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement** (superstructure ou infrastructure) ;
- 2) le **montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire** du fonds de concours ;
- 3) le fonds de concours doit avoir donné lieu à **délibérations concordantes**, adoptées à la majorité simple, **du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés**.

Pour la période 2023-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier, les modalités de répartition et d'attribution ont été définies par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, sur la base de 2 enveloppes :

- Enveloppe n°1 : 700 K€ /an : Équipements non fléchés ;
- Enveloppe n°2 : 300 K€/an : Équipements fléchés en lien avec les thématiques du projet de territoire nécessitant également des investissements communaux :
 - la mobilité (exemple création de liaisons douces, et autres pistes cyclables...);
 - la rénovation thermique et la transition énergétique (travaux visant à réduire la consommation énergétique ou à permettre une production d'énergie) ;
 - la construction ou la rénovation de logements.

Pour la commune de Chavagnes-en-Paillers, le scénario de répartition validé par le Conseil communautaire permet à la commune de bénéficier d'un montant annuel de 82 664 € sur l'enveloppe n°1 et 35 428 € sur l'enveloppe n° 2. Pour le financement des projets, il est possible de solliciter un montant de fonds de concours sur la base des sommes cumulées sur la période 2023-2026.

Ainsi, il est proposé de solliciter les fonds de concours dès cette année 2023 pour 2 projets :

- au titre des 2 enveloppes n°1 et n°2, les **travaux d'aménagement de la rue Jean de Suzannet**, permettant de relier le centre-bourg et le secteur des écoles à la Plaine des Sports, avec la création d'une voie mixte réservée aux piétons et vélos et d'aménagements de sécurité pour faciliter les mobilités douces ;
- au titre de l'enveloppe n°1, les **travaux d'aménagement du Square du Mexique**, afin de créer un îlot de fraîcheur et de nature à proximité immédiate du quartier de l'Industrie, le plus dense de la commune.

Ainsi la commune sollicite au titre de l'enveloppe n°1 la somme de 117 920 € (35,66 % de l'enveloppe sur 4 ans) et au titre de l'enveloppe n°2 la somme de 141 712 € (100% de l'enveloppe sur 4 ans).

Objet de l'aide	Date de commencement des travaux	Montant des travaux HT	Financement
Aménagement de la rue Jean de Suzannet – création d'une voie mixte piétons-vélos pour le développement des mobilités douces	01/2024	390 000 € HT	Conseil Départemental : 12 143,20 € (amendes de police) Autres : mandat CC assainissement 24 805 € Commune : 182 598 € Fonds de concours enveloppe n°1 : 40 885 € Fonds de concours enveloppe n° 2 : 141 712 € au titre de la mobilité soit 182 597 € enveloppes cumulées
Aménagement du Square du Mexique	11/2023	179 764,60 € HT	Etat (fonds vert renaturation) : 5 192 € Autres : mandat CC assainissement 25 693 € Commune : 77 036,60 € Fonds de concours enveloppe n°1 : 77 035 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de versement d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts de 117 920 € au titre de l'enveloppe n°1 et 141 712 € au titre de l'enveloppe n°2.
- **NOTIFIE** cette délibération au Président de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

2) Marché d'aménagement de la zone de loisirs : avenant n°1 au lot 2

Dans le cadre du marché d'aménagement de la zone de loisirs, le lot n°2 a été spécifiquement défini pour la construction du terrain de tennis & Padel.

Ainsi, un avenant pour le lot n°2 est nécessaire pour prendre en compte la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation autonome du système d'ouverture/fermeture des accès aux terrains pour un montant de 1 250 € HT.

Le nouveau montant du lot 2 s'établirait à 168 330,60 € HT.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'avenant au lot n°2 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents et à procéder à toutes formalités liées à cet avenant ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget dans l'opération 84.

3) Travaux en régie 2023

Comme chaque année, les services techniques ont réalisé un certain nombre de travaux en régie qu'il est possible de valoriser au titre de l'investissement, permettant d'accroître la capacité d'autofinancement de la commune et de récupérer du FCTVA sur certaines dépenses de fournitures.

ETAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN REGIE - ANNEE 2023					
BUDGET COMMUNAL					
Libellés	Régie - Personnel			Fournitures	TOTAL
	Nombres d'heures	Forfait Horaire (€/h)	Coût du personnel		
☒ Voirie/Bâtiments (forfait horaire de 25,60 €)					
* Travaux cloture Ecole Jules verne N° inventaire = 2131002013006	16	25,60 €	409,60 €	433,73 €	843,33 €
* Travaux de restauration de l'Eglise (plafond sacristie) N° inventaire = 2138001975021	30	25,60 €	768,00 €	- €	768,00 €
* Aire de jeux - Pré de l'étoile N° inventaire = 2188002023004	28	25,60 €	716,80 €	920,90 €	1 637,70 €
* Travaux d'aménagement du Local Pétanque N° inventaire = 2138002002267	286	25,60 €	7 321,60 €	5 245,14 €	12 566,74 €
* Travaux d'aménagement du Centre Bourg N° inventaire = 2151002017008	32	25,60 €	819,20 €	220,45 €	1 039,65 €
* Travaux de gros entretien voirie N° inventaire = 2151001975025-2023	204	25,60 €	5 222,40 €	1 127,48 €	6 349,88 €
☒ Espaces Verts (forfait horaire de 22,40 €)					
* Création d'un massif - Ecole Jules Verne N° inventaire = 2121002023024	30	22,40 €	672,00 €	1 190,31 €	1 862,31 €
* Création d'un massif - La Michenaudière N° inventaire = 2121002023023	180	22,40 €	4 032,00 €	5 149,91 €	9 181,91 €
TOTAL	806		19 961,60 €	14 287,92 €	34 249,52 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la liste des travaux en régie ci-dessus ;

4) Décision modificative n°2 – Budget général

Mme Sandrine SIREAU rejoint la réunion de Conseil

Pour permettre la prise en charge des travaux en régie et des réajustements budgétaires pour la rémunération de personnel extérieur (remplacement d'un agent) et pour régulariser des écritures d'amortissement d'immobilisations, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans les deux sections.

La proposition de décision modificative n°2 au budget principal se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNAL					Pour information Montant du Budget après DM	
Désignation	Dépenses		Recettes		Budget Total 2023 (BP + DM)	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits		
FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT	
6218 - Autre personnel extérieur		10 000,00 €			D	17 500,00 €
<i>Chapitre 012 - Charges de personnel et d'assurances</i>		10 000,00 €			D	731 010,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel				10 000,00 €	R	17 000,00 €
<i>Chapitre 013 - Atténuations de charges</i>		- €		10 000,00 €	R	17 000,00 €
722 - Travaux en régie				4 500,00 €	R	34 500,00 €
6811 - Dotation aux amortissements		32 000,00 €			D	256 673,41 €
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		32 000,00 €		4 500,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement				27 500,00 €	D	2 033 794,83 €
<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>			- €	27 500,00 €	D	2 033 794,83 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	42 000,00 €	- €	42 000,00 €		
<i>équilibre</i>		42 000,00 €		42 000,00 €		
INVESTISSEMENT					INVESTISSEMENT	
2804412-040 - Amortissement - Subv d'équipement en nature				32 000,00 €	R	32 000,00 €
2313-040 - Travaux en régie		4 500,00 €			D	14 500,00 €
<i>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	- €	4 500,00 €	- €	32 000,00 €		
021 - Virement à la section de fonctionnement			27 500,00 €		R	2 033 794,83 €
<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>			27 500,00 €		R	2 033 794,83 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	32 000,00 €	- €	32 000,00 €		
<i>équilibre</i>		32 000,00 €		32 000,00 €		

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget général telle que présentée.

5) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

M. Alexandre BROCHARD rejoint la réunion de Conseil

Afin de permettre la réalisation d'investissements avant le vote du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement pour 2024 dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cela peut permettre la poursuite d'exécution de certains travaux ou de parer à des dépenses urgentes imprévues pour les chapitres et opérations suivantes du budget général :

		Inscriptions BP 2023	Montant des autorisations avant BP 2024
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (<i>hors opérations</i>)	12 564,00 €	3 141,00 €
Chapitre 204	Subv. d'équipement (<i>participations SyDEV</i>)	447 380,67 €	111 845,00 €
Opération 82	Développement et Acquisitions diverses	392 300,00 €	98 075,00 €
Opération 84	Sports	1 016 490,32 €	250 000,00 €
Opération 87	Voiries diverses	411 008,49 €	100 000,00 €
Opération 88	Services Techniques	41 500,00 €	10 375,00 €
Opération 92	Eglise	530 000,00 €	130 000,00 €
Opération 109	Aménagement Mairie	7 000,00 €	1 750,00 €
Opération 122	Aménagements divers paysagés	122 085,92 €	30 500,00 €
Opération 125	Centre Bourg	390 000,00 €	50 000,00 €
Opération 126	Bâtiments divers	10 000,00 €	2 500,00 €
Opération 130	Restaurant scolaire	25 000,00 €	6 250,00 €
Opération 131	Cimetière	18 400,00 €	4 600,00 €
Opération 133	Aménagements de sécurité	121 659,28 €	10 000,00 €
Opération 134	Ecole Jules Verne	12 499,03 €	3 120,00 €

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 pour les chapitres et opérations listés ci-dessus dans la limite des montants indiqués

6) Convention avec le CDG85 : modalités de la prestation paie au 1^{er} janvier 2024

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose de renouveler la convention permettant la prise en charge des opérations d'établissement de la paie et des indemnités d'élus, la précédente convention arrivant à échéance au 31 décembre 2023.

Cette convention vise à définir les modalités de la mise en œuvre de cette prestation, qui s'effectue par voie dématérialisée et qui tient compte des évolutions liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ainsi que de la sécurisation des procédures.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et reconductible tacitement chaque année pour une durée de 5 ans.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention ;

7) Conventions SyDEV pour le quartier Beauséjour

Dans le cadre des campagnes d'enfouissement liées à la fibre optique, le choix a été fait concernant la cité Beauséjour, au regard de la configuration de cette impasse qui obligeait à réaliser l'enfouissement du réseau de fibre optique en grande partie, d'enfouir la globalité des réseaux, dans la continuité des enfouissements déjà réalisés dans la rue du Maréchal de Lattre.

Les travaux seront réalisés à compter de janvier 2024. De ce fait, ce projet bénéficie des nouveaux taux de participation à 50 % par la commune, au lieu de 70 % jusqu'en 2023.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider 2 conventions sur la base des dépenses suivantes :

	Montant des travaux		Participation communale
Effacement réseau électrique	71 260 € HT	85 512 € TTC	41 512 € (50 à 65 % du montant HT)
Rénovation – éclairage public	12 949 € HT	15 539 € TTC	6 475 € (50 % du montant HT)
TOTAL	84 209 € HT	101 051 € TTC	47 987 €



Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté par le SYDEV ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions concernant ces travaux ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget général en investissement au chapitre 204.

8) Recensement de la population : modalités de rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population piloté par l'INSEE aura lieu début 2024 à Chavagnes-en-Paillers. Pour cela, la commune doit recruter des agents recenseurs pour effectuer le travail de collecte des données sur tout le territoire. Le territoire sera découpé en 6 zones collectées par 6 agents recenseurs.

Il est proposé de recruter 6 vacataires pour effectuer les missions d'agent recenseur du début janvier (1^{er} jour de formation) au 22 février 2024 (fin des opérations postérieures à la collecte). Les agents recenseurs seront coordonnés par Sophie GARIOU, agent d'accueil de l'Agence Postale Communale, qui a été nommée coordonnatrice du recensement. Elle sera soutenue par Frédéric DURET, 1^{er} adjoint et Luc FERCHAUD, DGS dans cette mission.

Pour la rémunération de ces vacataires, celle-ci prendra en compte la réalité du travail effectué, à savoir les jours de formations, la tournée de reconnaissance et le nombre de logements enquêtés, sachant qu'une grande partie de travail sera d'inciter les habitants à effectuer leur déclaration par Internet.

La rémunération brute correspondra au temps de formation (2 demi-journée - forfait de 100 €), à la tournée de reconnaissance (forfait de 100 €) et au nombre de logements enquêtés (5 €/logement). Les agents percevront aussi une indemnisation pour prendre en compte les déplacements réalisés avec leur véhicule personnel pour effectuer leur mission.

Pour financer le recensement, la Commune recevra une dotation qui s'élèvera à 6 458 €. Cela permettra de prendre en charge la plus grande partie de la rémunération. Les dépenses seront inscrites au budget 2024 au chapitre 012.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le recrutement de 6 vacataires pour effectuer la mission d'agent recenseur ;**
- **FIXE la rémunération des agents recenseurs telle qu'indiquée ci-dessus ;**
- **PREND ACTE que monsieur le Maire (ou son représentant) procédera à toutes les formalités nécessaires au recrutement et au paiement des agents recenseurs.**

9) Dénomination d'une voie au Vendéopôle

Suite à l'implantation des entreprises VST et VIRTUO dans la ZA de la Promenade, du côté du Vendéopôle, il est nécessaire de dénommer une voie les desservant et permettant de créer leur adresse.

Il appartient donc au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante : rue des Champs de la Porte.

Il est également proposé par une conseillère municipale une autre proposition de nom : rue des Champs Fleuris

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 11 voix pour la 2nde proposition) :

- **VALIDE la proposition de dénomination de la rue : rue des Champs de la Porte**
- **DIT que la numérotation sera effectuée sur la base du système métrique dans cette rue.**

10) Acquisition de la parcelle AC 389

La commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle AC 389, d'une superficie de 72 m², se trouvant Passage du Mexique.

Les consorts LAMY, propriétaires de cette parcelle, ont accepté de la vendre à la commune pour 54 € le m², soit un montant total de 3 888 €. Le prix d'acquisition correspond à celui appliqué en zone U.

L'acquisition de cette parcelle conduira à la pleine maîtrise foncière de l'espace du Square du Mexique.



- propriété de la commune
- projet d'acquisition

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de cette parcelle aux conditions définies ci-dessus, les crédits étant prévus au budget général ;
- **AUTORISE M. le Maire**, ou son représentant, à procéder à toutes formalités et signer tous documents et actes concernant cette acquisition.

11) Information concernant l'exercice des délégations du Conseil au Maire

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises :

N° Décision	Date	Thème	Contenu
2023/028	14/11/2023	Urbanisme	Renonciation à acquérir 67 rue Louis Marie Baudouin - AC 351
2023/029	25/11/2023	Finances locales	Décision budgétaire modificative n°1 budget lot Les Mûriers
2023/030	28/11/2023	Domaine et Patrimoine	Convention temporaire d'occupation du domaine public (restaurant municipal)
2023/031	01/12/2023	Urbanisme	Renonciation à acquérir 134 bis rue des Rosiers - AB 644 - 646 - 647

12) Questions diverses

Tour de table des commissions

- ☛ Commission communication – vie associative - animation
 - Animations de Noël le 16 décembre en lien avec l'amicale Jules Verne et les P'tits Loups
 - Visite de la bibliothèque de Bouin avec la commission bibliothèque (bâtiment de même typologie que le nôtre)
 - Réflexions en cours sur le fleurissement de la commune par rapport aux Florales
 - Agenda 2024 distribué dans les foyers
 - Trait d'Union sera distribué en février 2024
 - Accueil des nouveaux nés le 27 janvier 2024

- ☛ Commission Voirie – bâtiments – patrimoine
 - Travaux rue Jean de Suzannet : début des travaux en janvier
 - Travaux Square du Mexique : les travaux avancent bien

- ☛ Commission aménagement du territoire
 - Réflexion sur l'aménagement de la Vallée Verte
 - Rencontre avec le cabinet Le Lann pour travailler sur l'aménagement de l'espace des Vignes

- ☛ Commission affaires sociales
 - Prévention alcool : le travail en groupe a permis l'émergence d'actions à mettre en place. Prochaine réunion avec les associations le 23 janvier
 - Heure civique : rencontre en mairie avec les volontaires et différentes associations. 30 bénévoles d'inscrits sur la plateforme

- ☛ Commission enfance jeunesse
 - La nouvelle équipe Scolarest s'est présentée en mairie
 - Retour sur l'enquête à l'attention de la jeunesse : les résultats permettent de poursuivre les réflexions à propos de la politique jeunesse sur le territoire
 - CME : 1^{ère} réunion le 8 décembre. Ils tiendront un stand lors des animations de Noël

- ☛ Sports loisirs tourisme
 - Zone de loisirs : en raison des intempéries, le chantier du pumptrack est à l'arrêt

Divers :

- Vœux à la population le 13 janvier 2024 à 10h30 – salle Emeraude
- Sainte Barbe des pompiers : 20 janvier 2024 à 16h30

Fait le 11 décembre 2023
A Chavagnes-en-Paillers

La secrétaire de séance,
Camille FRADIN



Le Maire
Eric SALAÛN

